

Commission de la science,
de l'éducation et de la culture (CSEC-N)
Par courriel à : KJP@bsv.admin.ch

Lausanne, le 28 novembre 2019

Avant-projet relatif à la modification de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse et avant-projet d'arrêté fédéral concernant les aides financières pour des programmes cantonaux visant à développer la politique de la petite enfance dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative parlementaire Aebischer « Égalité des chances dès la naissance » (17.412 n lv.pa.)
Avis de *pro enfance* en réponse à la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

En préambule, *pro enfance* remercie la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) d'associer notre association dans sa démarche de consultation.

pro enfance salue la volonté de la CSEC-N de donner des impulsions supplémentaires à la politique de la petite enfance ainsi que l'élaboration du projet de mise en œuvre de l'initiative parlementaire 17.412 « Égalité des chances dès la naissance ». Le projet visant à soutenir des programmes dans le domaine de la petite enfance au moyen d'un mécanisme de financement incitatif en faveur des cantons va dans la bonne direction.

La prise de position de *pro enfance* peut se résumer comme suit :

Considérations concernant l'avant-projet de loi et le projet de rapport explicatif de la CSEC-N

pro enfance partage les objectifs du projet de mise en œuvre de la CSEC-N relative à l'initiative « Égalité des chances dès la naissance ». L'Association se réjouit notamment que le rapport explicatif relève « le rôle social et économique important » (p. 3) d'un encouragement précoce et stipule qu'il y a « nécessité d'agir » (p. 7) et « d'accorder à la politique de la petite enfance une importance stratégique, y compris sur le plan national » (p. 7).

pro enfance salue la volonté de relever temporairement les ressources financières de la Confédération afin d'accroître son engagement dans le domaine de la petite enfance et de compléter à cet effet la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ). En effet, il paraît judicieux d'une part que les besoins d'encouragement des jeunes enfants soient pris en considération et d'autre part de ne pas mettre en concurrence des mesures destinées aux enfants de moins de 4 ans avec les mesures existantes en matière d'encouragement de l'enfance et de la jeunesse.

Le projet de mise en œuvre de la CSEC-N inclut notamment une modification de l'art. 11a qui « ne permettra pas de financer des projets isolés, mais des ensembles ou des trains de mesures s'inscrivant de manière cohérente dans une stratégie plus large. Pour chaque canton, les besoins locaux, les circonstances particulières et les développements nécessaires devront servir de repère » (p. 11). La cohérence recherchée par la CSEC-N et la prise en considération des besoins locaux est également saluée par *pro enfance*. Il importe toutefois de souligner que la multiplication des stratégies cantonales n'autorise pas une coordination au plan national.

Il nous semble par ailleurs opportun que le mécanisme de financement incitatif puisse tenir compte d'une continuité des démarches pour les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire. Les aspects de coordination pour les enfants de 0 à 12 ans sont effectivement essentiels pour répondre aux besoins des familles, éviter les incohérences, la multiplicité des acteurs qui agissent de manière non coordonnée – sans vision d'ensemble, faciliter les transitions autour de l'enfant entre le pré- et le parascolaire, au moment d'entrer à l'école ou lors du passage à un nouveau degré d'enseignement. Une politique de l'enfance ne se construit pas de manière fragmentée.

En complément à ce projet de mise en œuvre de l'initiative Aebischer, il nous semble primordial que la Confédération s'engage également dans une réflexion pour renforcer la coordination des différentes instances fédérales dans le champ. En ce sens, nous saluons le postulat (19.3417) demandant, dans un délai de deux ans, l'élaboration d'une stratégie au niveau fédéral pour le renforcement de l'encouragement de l'enfance dès le plus jeune âge.

Malgré ses aspects positifs, *pro enfance* considère que le projet mis en consultation reste insuffisant au regard des enjeux actuels. Un mécanisme de financement incitatif temporaire ne nous semble pas être à hauteur des objectifs annoncés. Nous recommandons de ce fait des mesures permettant la mise en place d'une véritable politique d'enfance dès la naissance.

Vers une politique de l'enfance dès la naissance : mise en perspective du rapport explicatif de la CSEC-N

Actuellement, plusieurs obstacles entravent la mise en place d'une politique de l'enfance dès la naissance. Comme le rapport explicatif le souligne, une grande diversité des « stratégies et des mesures » et du « rôle joué par les cantons » subsiste (p. 5). Dès lors, « l'offre reste fragmentaire et lacunaire » (p. 7) et la « coordination entre les acteurs est insuffisante » (p. 7). Il est relevé que l'efficacité de l'encouragement précoce devrait être augmentée par une « meilleure coordination des différentes offres dans les domaines de la santé, du social, de la formation et de l'intégration » (p. 5-6).

Afin de pouvoir atténuer ces phénomènes de fragmentation au niveau des offres et des instances de coordination, une vision stratégique est nécessaire au plan national. Des programmes cantonaux peuvent contribuer à augmenter l'efficacité de l'encouragement de l'enfance dès la naissance, de façon locale. Sans coordination entre les différentes démarches, ces programmes ne permettent pas d'instaurer une politique de l'enfance cohérente. De cette façon, ils feront perdurer des inégalités des chances des enfants, en fonction de leur lieu de domicile.

Vision de *pro enfance* d'une politique de l'enfance dès la naissance

pro enfance a pour mission de regrouper et représenter les acteurs de l'accueil de l'enfance des cantons romands en vue de contribuer au développement de l'accueil de l'enfance en Suisse et de constituer un partenaire de coopération avec la Confédération et les différents acteurs des domaines de l'accueil de l'enfance au plan national. L'accueil de l'enfance inclut l'accueil en institution de la petite enfance, l'accueil parascolaire et l'accueil familial de jour et les mesures d'encouragement orientées vers les enfants et leurs familles.


Pour mettre en place une véritable politique de l'enfance dès la naissance, les mesures suivantes paraissent indispensables :

- Instaurer et renforcer la coordination entre :
 - les différents départements et services de la confédération,
 - entre les instances de la Confédération, les cantons et les communes ;
- Créer et renforcer des articulations entre les différents champs d'action (éducation, social, santé, économie) ;
- Instaurer un recueil régulier et détaillé de données statistiques au niveau national portant sur les mesures d'encouragement et d'accueil de l'enfance dès la naissance ;
- Instaurer des mécanismes de financement de la Confédération, qui restent certes subsidiaires, mais qui revêtent un caractère pérennisé, régulier et additionnel. Vu les enjeux en question, des financements supplémentaires devraient être assurés de façon durable.

Les mesures préconisées par *pro enfance* nécessitent la réalisation de bases légales qui favorisent une action stratégique et à long terme de la Confédération. De cette manière, la Confédération pourra tenir compte des objectifs et finalités multiples de l'encouragement et de l'accueil de l'enfance dès la naissance, sur le plan social et macro-économique.

En conclusion, consciente des équilibres politiques à trouver, *pro enfance* espère que son avis soit utile à la CSEC-N et appuie la mise en œuvre de l'initiative parlementaire « Égalité des chances dès la naissance ».

Nous vous remercions de l'attention portée aux considérations de notre association et nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.



Claudia Mühlebach
Présidente



Sandrine Bavaud
Secrétaire générale

Copie :

- Mme Michelle Jenni de l'Office fédéral des assurances sociales - michelle.jenni@bsv.admin.ch
- M. Andreas Behr, secrétariat des CSEC - andreas.behr@parl.admin.ch